



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à Capcinéma à Montauban, sous la présidence de M. Jacques Gayral son Président.

#### Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	X	CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine	X	PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc	X	ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	CAZABAT	Michelle	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric	X	DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	CÔSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUTOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	X
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALEIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUES / DELEGUEES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	X
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIPE	Jean	X
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	DUPIUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	ALLADIO	Franck		THAU	Philippe	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal	X	FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu	X	LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis	X	GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE CAUSE	COUREAU	Pierre		MALE	Philip	X
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	X
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul		METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	X
MALAUSE	DUTOUR	Serge	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	X
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER				ESTANOVE	Philippe	X
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELD	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	X
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTÉS	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIÉ	Claude	
MONTEILS	MASSALOUF	Christophe	X	COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérandère	X

COMMUNES	DELEGUES / DELEGUEES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	X
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier	X	BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine		TRILLES	Jérémy	X
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick	X	DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc		COENEN	Charles	X
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier	X	MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck		ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck	X	BOUARD	Louis	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel	X	DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	FARAGO	Mathieu		POLVANI	Pascal	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge		GUIRBAL	Yohann	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	X
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	X
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

~~Délégués excusés.~~

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES	
	TITULAIRES	
	NOM	PRENOM
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien
BÊLBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal
BÈSSENS	MAGNIER	Armand
BIOULE	RICARD	Thierry
BOURRET	DUSSAUX	Eric
CAZALS	EMERIAU	Alain
COMBÉROUGER	ABRIAT	Fabian
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc
ESCATALENS	BAZIN	Philippe
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard
ESPALAIS	MOLLE	Marcel
ESPINAS	FERAL	Daniel
FABAS	POZZA	Christian
GASQUES	FOUCAULT	Marc
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal
GLATENS	ALLADIO	Franck
GOAS	SENTIS	Jean-Claude
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann
GRISOLLES	CASTELA	Serge
LABARTHE	RESSIJAC	Serge
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul
LIZAC	GARGUY	Bernard
MARSAC	LE GUILLOU	Michel
MAUBÈC	AUGUSTE	David
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFEL	Claudia
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe
MONTBARTIER	GRADIT	Christian
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude
POUPAS	GUERIN	Pascal
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal
ST-CIRQ	BAILLS	Franck
ST-LOUP	REBEL	Stéphane
ST-MICHEL	FARAGO	Mathieu
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel
VAISSAC	DELMAS	Francis
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme
VIGUERON	LACROIX	Franck
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques

**Pouvoirs :**

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
RICARD	Thierry	BIOULE	GAZAL	Hervé	SEPTFONDS
LATAPIE	Gérard	ESCAZEAUX	TONIN	Philippe	GARIES
SENTIS	Jean-Claude	GOAS	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
CASTELLA	Serge	GRISOLLES	PURCHA	François	CANALS
DOUSSON	Bruno	LAMAGISTERE	GROUSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN
AUGUSTE	David	MAUBÈC	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
AIGUIER WINTERFELDT	Serge	MIRAMONT DE QUERCY	BARRA	Jean-Pierre	ST NAZAIRE DE VALENTANE
GRADIT	Christian	MONTBARTIER	PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE
GUERIN	Pascal	POUPAS	MEUNIER	François	CASTERA BOUZET
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	TRAMUZZI	René	ST CIRICE

AR PREFECTURE

062-258200575-20200929-DCS20200929\_10-DE  
Reçu le 02/10/2020

DCS20200929\_10

**Membres en exercice : 195**  
**Membres présents : 146**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

**Représentés par pouvoir :**

**Assistaient également à la séance :**

Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,  
et l'ensemble du personnel du SDE 82

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020

---

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 18 février 2020 dans la salle des fêtes de Molières.

Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 23 septembre 2020.

### DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à la majorité et 4 abstentions le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 18 février 2020. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL

## COMpte-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit février, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Molières, sous la présidence de Robert DESCAZEUX, son Président.

## Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	CHIKHI	Myrlam		BOURDONCLE	Marc	X
ALBIAS	ROUCHY	Daniel	X	LONGUEVILLE	Eric	
ANGEVILLE	LABORIE	Jean-Marc		MORO	Solange	X
ASQUES	FALGAYRAS	Alain	X	DABASSE	Régis	
AUCAMVILLE	PECH	Henri-Bernard	X	JOUANY	Marc	
AUTERIVE	DELPONT	Myrlam		RAYNAUD TOUGE	Hervé	
AUTY	CRAIS	Gérard		RATIE	Michel	X
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	DUPONT	Georges		SALVADORI	Fabien	
BARDIGUES	DUPOND	François		GROS	Arnaud	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		FASAN	Ingrid	
BEAUMONT DE LOMAGNE	SEIGNERON	Maurice	X	REITH	Olivier	
BEAUPUY	AUBERGER	Vincent		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	LANE	Andrew	X	ISSANCHOU	Jean-Luc	
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	X
BESSENS	GIMBREDE	Laurent		LAFAURESSSE	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	FLAUJAC	Guy	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	MOULIS	Hervé	
BOUILLAC	GARDE	Gérard	X	DUCASSE	Denis	
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier		RADOMSKI-LASINSKA	Stéphane	
BOURG DE VISA	MEYER	Georges		CHANUT	Thierry	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		BOUSQUET	Christian	X
BRASSAC	AJAS	Jean-Claude	X	JALARET	Guy	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		PARNET	Jean-Pierre	
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian		SOULIE	Christiane	
CAMPAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	OURMIERES	Marc	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	TABARLY	Michel	
CASTELFERRUS	DUPUY	Guy	X	SABATIER	Serge	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X			
CASTELSAGRAT	DONZELLI	Jean-Claude	X	DECON	André	
CASTELSARRASIN	DAL CORSO	Michel	X	REMI	Alex	
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice		MEUNIER	François	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CAYROU	Jean-Philippe	
CAUSSADE	DUJOLS	Michel		IMBERT	André	X
CAYLUS	SERVIÈRES	François	X	COUSI	Vincent	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	GEORGES	Lisbeth	
CAYRIECH	DONNADIEU	Jean-Louis	X	JULIEN	Jérôme	
CAZALS	MONTANE	Richard		ESPINOSA	Georges	X
CAZES MONDENARD	DESHURAUD	Annie	X	GAYET	Patrick	
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Marlo		CENTIS	Angellne	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	CITRON	Yannick	X	VILLEMUR	Jean-François	
COUTURES	GARRIGUES	Jean-Claude	X	BOUTINES	Gilbert	
CUMONT	FAURE	Gérard		GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie		BIERGE	Michel	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		DROUET	Franck	
DUNES	MORELLINI	Jean-Pierre		DELPECH	Michel	X
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		BUSQUET	Pierre	
ESCAZEUX	DUILHE	François	X	CAVAREC	Gilbert	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		REYMONDOUX	Laurence	
ESPARSAC	GUIRBAL	Odé	X	MONBRUN	Jean-Claude	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

082-25820 COMMUNES 9-DCS202 0929\_10-DE  
 Regu le 02/10/2020

TITULAIRES

SUPPLEANTS

PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
Christian	X	JULLIE	Bernard	
Alain		DESBOUIT	Pierre-Etienne	
Jean-Louis		NEVEU	Jean-Yves	
Pierre		AUCLERC-GALLAND	Michel	X
Phillippe	X	JALBAUD	Jean-Louis	
Alain	X	FAURE	Liliane	
Robert	X	GRAULIER	Roland	
Phillippe		BONNECAZE	Laurent	
Jean-Claude	X	FOUCAULT	Marc	
Pascal		CLAUSSE	Jean-François	
Françoise		NOBY	Marie-Pierre	
Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
Jean-Louis	X	DANIE	Claude	
Claude	X	ALLADIO	Franck	
Michel	X	MOULY	Michel	
Didier	X	DEPASSE	André	
Daniel	X	SCHROEDER	Phillippe	
Christian	X	DONNET	Christian	
Patrick	X	PEZE	Chantal	
Bernard	X	RESSIJAC	Serge	
Régis	X	PRADAL	Jean-Pierre	
Jean-François		PAILLAS	Eric	
Florent	X	BOCHU	Jean-Luc	
Hugues		DELMAS	Marie-Joëlle	
Dominique	X	VIGUIE	Jean-Phillippe	
Jean-Claude	X	GASQUET	Marcel	
Didier	X	NOUGAREDE	Gilles	
Françoise		MOUGENOT	Nathanaël	
Michel		WINCHURCH-BEALE	Richard	
Franck		FAVOTTO	Guy	
Frédéric		MAGES	Bernard	
Bruno		PINETRE	Michel	
Alain	X	FERNANDEZ	Jean-Claude	
René		DABASSE	Jean-Pierre	
Marc	X	CASTEBRUNET	Florian	
Pierrette		FERRET OUVRIE	Carole	
Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
Nils		QUELIN	Didier	
Dominique	X	GERARDIN	Frédéric	
Christian	X	FALGAYRAS	Marie-Rose	
Christian	X	COUSSERAND	Roger	
Pierre		GRANIE	Carole	
Joël		LESA	Danie	
André		PLANTADE	Yves	X
Jean-Paul	X	CAILLERETZ	Jeannine	
Bernard	X	GUMIERO	Robert	
Mathieu		GAVENS	Nicolas	
Phillippe	X	ALY-BERIL	Eliot	
Christian	X	GUIZOT	Danielle	
Patrick	X	BUSSO	Claude	
Daniel	X	MORANT	Frédéric	
Paul	X	ESTANOVE	Phillippe	
Jean-Claude	X	MEVIS	Jean-Yves	
Stéphane		DAUZIECH	Viviane	
Yves	X	IRISSOU	Yves	
Christian	X	SERGAS	Serge	
Françoise	X	OBERLIN	Claude	
Fernand	X	BLANCHET	Stéphane	
Jean-Luc		ABOUA	Aïzen	
Jean-François	X	NOYER	Roland	
Robert	X	OLIVIER	Michel	
Robert		EMBOULAS	Didier	X
Jean	X	RYDER WILLIAMS	Charlotte	
Jean		LOPEZ	Henri	
Pierre		LARBI	Samir	
Olivier	X	MERAVILLES	Bernard	
Charles	X	KUHN	Josefette	
Marie-Claude	X	FRANCOIS	Phillippe	
Phillippe		BLEU	Jacques	
Christian	X	BALADIE	Jean-Claude	
Michel	X	GRAND	Paul	
Robert	X	LOY	Bernard	
Christophe		SOULIE	Jacques	X
Annie		LOUSSERT	Michel	X

082-258210575-20200929-DCS20200929\_IU-DE  
Communes  
Recu le 12/10/2020

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANCOU	Thierry		NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPRENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	PERIE	Robert	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JOUANY	Claude	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	TOURREL	Pierre	X	PELLET	Julien	
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc		GUILLEMONT	Nadine	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	DREZEN	Yann	
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri		CASTELNAU	Jacques	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	ANDRE	Pierre-Marc	
PIQUECOS	CASTAGNE	Elisabeth	X	BUFFAZ	Pierre	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	RIBES	Michel		FRISA	Jean-Luc	X
POUPAS	KENDALL	Paul		GUERIN	Pascal	
PUYCORNET	PUJOL	Brigitte	X	LUENGO	Maité	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		LAPORTE	Julien-Pierre	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GARY	Nicolas	X	ALAUZ	Françoise	
PUYLAGARDE	GILLES	Bastien		AZAM	Denis	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel	X	PERDRIAU	Claude	
REALVILLE	MOURGUES	André	X	CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	DABOUST	Gérard	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	BESSIERES	Thierry	
SAVENES	DE TARRAGON	Phillippe		CARBOUE	Bernard	
SEPTFONDS	TABARLY	Jacques	X	RONCHI	Michel	
SERIGNAC	GIAVARINI	René	X	MIRAMONT	Jacques	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques		CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	BENVEGNO	Jocelyne		DALPHRASE	France	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien	X	DOUMERGUE	Didier	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande		MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	LAVERGNE	Yannick	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	THOMINE	Christian	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Franck	X	BOUARD	Louis	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		LAVITRY	Laurent	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard		DUILHE	Geneviève	
ST-LOUP	DUCOM	Bernard		REBEL	Stéphane	
ST-MICHEL	TREUILHE	Liliane	X	CARDONA	Sandra	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	TURRELA-BAYOL	Frédérique	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	VACQUIE	Marc	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	BOYE	Michel	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	MALLEVIALLE	Camille	X	POCA	Josiane	
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier		DEBIAIS	Françoise	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	FENIE	Gérard		CAYROU	Hervé	X
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique		BOYER	Serge	
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude		ALBIAC	Jérôme	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques		ALBUGUES	Régis	
VAISSAC	DELMAS	François		BARBON	Michel	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	COUDRE	Jean-Claude	
VALENCE D'AGEN	GROSSOU	Bernard	X	LOUDA	Didier	
VAREN	CANTALOUBE	Daniel		CABARES	Claude	X
VARENNES	SUZZONI	Phillippe		CARRASCO	Antoine	
VAZERAC	VEYRAC	Alain		LESTRADE	Christian	X
VERDUN SUR GARONNE	TUYERES	Stéphane	X	CARRER	Bernard	
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand		RAITIERE	Roger	
VERLHAC TESCOU	EMPTAZ	Sabine	X	CABIANCA	Angelo	
VIGUERON	COUDERC	Raymond	X	SANCHO	Thierry	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		ASTOUL	Etienne	X
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

**Délégués élus** ELECTIONS COMMUNALES 2020

052-258200575-20200929-DCS20200929\_10-DE

Reçu le 02/10/2020

**DELEGUÉS / DELEGUÉES**

COMMUNES	TITULAIRES	
	NOM	PRENOM
AUTERIVE	DELPONT	Myrlam
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles
BALIGNAC	DUPONT	Georges
BARDIGUES	DUPOND	François
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy
BESSENS	GIMBREDE	Laurent
BOULOC EN QUERCY	MONTAGNAC	Xavier
BOURG DE VISA	MEYER	Georges
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis
BRUNIQUEL	TSCHOCKE	Christian
CASTERA BOUZET	WATTEL	Maurice
COMBEROUGER	ANTONIOLLI	Mario
CUMONT	FAURE	Gérard
DIEUPENTALE	CUSTODY	Annie
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc
ESCATALENS	BAZIN	Philippe
ESPALAIS	MOLLE	Marcel
FAJOLLES	MIRAMONT	Alain
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis
GARIES	TONIN	Philippe
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal
GENSAC	FABAROL	Françoise
LABASTIDE DU TEMPLE	SPIGA	Jean-François
LABOURGADE	SAMAIN	Hugues
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise
LAFITTE	MASSON	Michel
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck
LAGUEPIE	SEMPER	Frédéric
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno
LAMOTHE CUMONT	THAU	René
LARRAZET	SOBOL	Pierrette
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils
LE CAUSE	COUREAU	Pierre
LE PIN	JEAN	Joël
LOZE	FAUCON	Mathieu
MAUMUSSON	FAUX	Stéphane
MOISSAC	HENRYOT	Jean-Luc
MONTAIGU DE QUERCY	LAVABRE	Jean
MONTAIN	DELLUC	Pierre
MONTBARLA	CHERON	Philippe
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry
NOHIC	SAVIGNAC	Jean-Luc
PARISOT	CHEVALERIAS	Dimitri
POUPAS	KENDALL	Paul
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick
PUYLARDE	GILLES	Bastien
SAVENES	DE TARRAGON	Philippe
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques
ST-AIGNAN	BENVEGNU	Jocelyne
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal
ST-ANTONIN NOBLE VAL	MILLE	Marie-Yolande
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno
ST-JEAN DU BOUZET	TASSIAUX	Gérard
ST-LOUP	DUCOM	Bernard
ST-PORQUIER	PREVEDELLO	Xavier
ST-VINCENT LESPINASSE	GARRIC	Angélique
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude
TREJOULS	CORRECH	Jean-Jacques
VAISSAC	DELMAS	François
VARENNES	SUZZONI	Philippe
VERFEIL SUR SEYE	BAYLAC	Fernand

## DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR

## DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR

NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DELPONT	Myriam	AUTERIVE	OLLINO	Jean	CASTELMAYRAN
PORTAL	Guy	BARRY D'ISLEMADE	SALITOT	Yves	MEAUZAC
FAURE	Gérard	CUMONT	BAQUE	Michel	GOAS
MOLLE	Marcel	ESPALAIS	DESCAZEUX	Robert	GARGANVILLAR
FABAROL	Francine	GENSAC	GARRIGUES	Jean-Claude	COTURES
PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE	GRADIT	Christlan	MONTBARTIER
JEAN	Joël	LE PIN	COSTES	Christlan	CAUMONT
BREIL	Yannick	PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BECBEC	Daniel	MARSAC
DE TARRAGON	Philippe	SAVENES	TUYERES	Stéphane	VERDUN SUR GARONNE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 134

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance :

M. ASTRUC, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne  
M. BERTELLI, Conseiller départemental  
Mme FERRERO, Conseillère départementale  
M. WEILL, Conseiller départemental  
Mme ALBOUY-DAVID, Directeur de développement EDF  
M. POTTIER, Directeur Territorial des services d'Enedis,  
M. LABORIE, Interlocuteur privilégié d'Enedis  
M. JOLIBERT, Payeur départemental adjoint  
M. DENAT, Directeur des services techniques et d'aménagement du Conseil départemental,  
Mme TOURNEBIZE, Responsable du Service gestion du domaine public routier,  
M. COUZINIÉ, Représentant GRDF  
Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services,  
et l'ensemble du personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, de nombreux élus ne prenant pas part au vote étaient présents :  
Mme VISSIERES DELVOLVE (Boudou), Mme LAINE (Bourg de visa), M. JALARET (Brassac), M. TABARLY (Castanet), Mme DELZERS (Caumont), M. BOUTINES (Coutures), M. SOURSAC (Fabas), Mme LAFON (Ginals), M. DEPASSE (Golfech), M. BERNADOU (Labarthe), M. MOUGENOT (Lacourt St Pierre), M. LASFARGEAS (LA SALVETAT BELMONTET), M. GARRIGUES (LAVIT DE LOMAGNE), M. LEFEBVRE (LE CAUSE), M. RATTO (Le Pin), M. BUSSO (Marignac), M. SERGAS (Merles), M. PAUTRIC (Mirabel), M. CASSIGNOL (Molssac), M. NOYER (Molières), M. GAUTIE (Montech), M. SOUPA (Montfermier), Mme BRINGAY (Sérignac), M. DOUMERGUE (St Amans du Pech), M. TEULIERES (ST Etienne de Tulmont), M. LACOMBE (St Nazaire de Valentane), Mme PALMIE (Ste Juliette), M. ROQUIER (Valeilles), M. HEBRAR (Varen), M. BROUSSE-BOURNET (VILLEMADE).

M. Descazeaux remercie de leur présence, M. Astruc, Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux et plus particulièrement M. Bertelli, Conseiller départemental du canton Quercy-Aveyron, les Maires et délégués, M. Sahuc, Maire de Molières qui accueille le Syndicat dans la nouvelle salle polyvalente, exemplaire pour sa sobriété énergétique. Il salue également M. Pottier, Directeur Territorial d'Enedis accompagné de M. Laborie, Interlocuteur auprès des Collectivités Locales, Mme Albouy-David, Directrice de développement EDF, M. Couzinié, Conseiller Collectivité Territoriales GRDF, M. Jolibert, Payeur départemental adjoint, M. Denat, Directeur du Service technique et aménagement au Conseil Départemental et Mme Tournebize, Responsable du service « gestion du domaine public routier, urbanisme et acquisitions foncières » au Conseil Départemental. Il souligne également la présence de M. Viry et de M. Peard. M. Descazeaux est particulièrement ému et remercie chaleureusement l'assemblée venue très nombreuse pour la dernière réunion de la mandature.

M. Francis Sahuc souhaite la bienvenue à tous. Il remercie le Syndicat de tenir son assemblée générale dans sa commune et le personnel de qualité sur lequel les communes peuvent s'appuyer. M. le Maire présente sa commune, située dans le canton du Quercy-Aveyron, membre de la Communauté de communes du Quercy-Caussadais et du Pays Midi-Quercy. Molières compte 1250 habitants pour une superficie de 3750 hectares. Elle est composée de quatre hameaux, Espanel, St Amans, St Christophe et St Artémie, de plusieurs églises et de deux chapelles St Paul et St Nazaire. De nombreux services, excepté médicaux, sont présents, une maison de retraite, une gendarmerie, un centre de secours, une maison des services et une école avec une centaine d'élèves. L'économie de la commune repose sur l'agriculture et le tourisme. Une quarantaine d'agriculteurs couvre presque toutes les productions (volailles, fruits et légumes) appréciées des touristes de la base de loisirs labellisée pavillon bleu. Cette dernière attire environ 50 000 touristes sur les quatre mois d'été, et représente un

Jean-Claude Bertelli, Conseiller départemental du canton souhaite à son tour la bienvenue en Quercy-Aveyron. Il félicite le Président et le remercie pour tout ce qu'il a apporté au Syndicat, d'abord Syndicat d'électrification et aujourd'hui Syndicat d'énergie. Il rappelle que le SDE 82 a été porteur du schéma numérique, le SDTAN, avant que le syndicat numérique ne permette à tous de bénéficier de la fibre. M. Bertelli témoigne au Président sa reconnaissance pour l'action menée au Syndicat.

M. Descazeaux débute la réunion en présentant brièvement les points inscrits à l'ordre du jour. Il précise que la matinée se clôturera par un rapport sur le contrôle de concession et sur une information importante à savoir la fin des tarifs règlementés.

## - Informations

### ➤ Site Internet : Présentation

M. Descazeaux rappelle le projet de refonte de la plateforme numérique du SDE 82 afin que ce site devienne un véritable outil pour les communes, les partenaires publics et les usagers. En cours de finalisation, cette refonte a généré en interne de nombreuses modifications de process et du logiciel de suivi de dossiers pour garantir la mise à jour et la fiabilité des données mises à disposition. Mme Bayles-Penche présente synthétiquement le fonctionnement du site Internet puis l'Extranet, espace dédié aux communes.

En naviguant sur le site internet, on peut découvrir le menu comprenant un espace-travaux, communication et actualités. Seront mis également en ligne différentes publications (rapports, comptes rendus d'activité), les délibérations, des photos, des documents de travail, etc. En matière de travaux, il est intéressant de noter que ces derniers seront géolocalisés et donc visibles par l'utilisateur. Quant à l'espace adhérent, il constitue un véritable outil mis à la disposition des communes. Chacune pourra y consulter les informations la concernant telles que les compétences transférées au Syndicat, les travaux, les données patrimoniales de la concession, le point sur les subventions, les informations relatives au groupement d'énergie, les bornes de recharge, les certificats d'économies d'énergie, etc. Les communes auront par ailleurs la possibilité de saisir le Syndicat pour déclarer un projet, une demande d'information ou toute autre demande mais également télécharger des documents (dossiers de réunion, modèle d'actes, délibérations, questionnaires, etc). Ce site se veut simple d'utilisation avec une rédaction épurée et un graphique sobre. Il a pour ambition de conserver cette dynamique par une mise à jour constante et se veut évolutif pour répondre aux besoins des membres du SDE 82.

### ➤ Vote électronique : Démonstration

M. Descazeaux propose de réaliser un test de vote électronique « grandeur nature » afin de préparer au mieux les opérations de vote des membres du prochain Comité syndical. Il remercie M. Chrétien de la société Quizzbox Solutions pour son accompagnement dans cette démarche. Un boîtier électronique a été remis à tous les délégués votants et ceux détenteurs d'un pouvoir, se sont vus quant à eux confier un boîtier supplémentaire.

Mme Sorbet indique que le logiciel comprend deux modules, délibération et élection. Dans un premier temps, le test porte sur une élection à bulletin secret. Après présentation de l'utilisation des boîtiers, un test est effectué. Après un deuxième test, les délégués constatent que la démarche est concluante et pourra ainsi être appliquée pour les prochaines élections du Comité syndical.

## II - Délibérations

### ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance précédente, ainsi que le compte-rendu de l'ensemble des décisions prises par délégation de compétences, ont été adressés aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 18 décembre 2019 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

**Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### ➤ Compte administratif 2019, compte de gestion, affectation du résultat

M. Descazeaux laisse le soin à Mme Frère, en charge du service financier de présenter synthétiquement le compte administratif 2019 conforme au compte de gestion produit par le payeur départemental. Les éléments détaillés ont été adressés en annexe de la note de synthèse avec la convocation.

Mme Frère communique les résultats de clôture, à savoir un solde d'exécution d'investissement de 833 910,01 € et un excédent de fonctionnement d'un montant de 10 457 146,71 €. La structure du budget s'appuie sur des recettes pérennes issues de la taxe sur l'électricité, des redevances de concession et des honoraires versés sur les travaux du Syndicat. L'ensemble de ces trois principales recettes de fonctionnement représente

6 889 229,22 € soit 92 % des recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1 355 801,91 €, soit 44 % des dépenses de fonctionnement. Le Syndicat a également versé des subventions aux communes, représentant 94 225,25 €, essentiellement destinées à aider les collectivités au niveau de l'entretien de l'éclairage public auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre (647 050,77 €) principalement des dotations aux amortissements dont 92 % sont dédiées à l'amortissement des subventions d'éclairage public. Mme Frère détaille ensuite les recettes de fonctionnement à savoir le produit de la taxe (3 963 019,38 €) représentant 54 % de ces recettes, les redevances de concession (2 162 521,80 €) pour 29 % et les honoraires perçus sur les travaux réalisés par le Syndicat (763 688,04 €) pour 10 %. Les recettes réelles sont de 7 397 874,20 €. Au niveau des redevances de concession, pour l'électricité, la redevance est de 2 136 248 € et pour le gaz de 26 273 €.

La section d'investissement est ensuite présentée. Les subventions affichent un niveau de réalisation de 9 780 822,07 € dont les dotations du Facé trouvent une large place (7 161 409 €). Quant aux opérations sous mandat, elles s'élèvent à 1 498 584,52 €, équilibrées en dépenses et en recettes. Les excédents de fonctionnement capitalisés 7 051 826,54 € correspondent à l'affectation du résultat de 2018. Au niveau des dépenses, le montant de 18 356 833,29 € est essentiellement consacré aux travaux sur les réseaux (renforcement, sécurisation, dissimulation) et les travaux sous mandat (éclairage public, fibre optique) pour 15 120 281,58 €. Le Syndicat a par ailleurs reversé aux communes pour 1 232 700,12 € de subventions. Dans le détail, ce sont 758 272 € qui ont été versés sur les travaux d'éclairage public, 174 816 € de subventions versées pour le remplacement de foyers lumineux et 299 600 € reversés au titre du produit de la vente des certificats d'économies d'énergie. Mme Frère souligne que les subventions d'éclairage public versées sont en forte augmentation (+ 333 157 €) par rapport à 2018. Les dépenses et opérations d'ordre sont de 136 490,05 € et enfin le solde d'exécution négatif reporté de 2018 est de 1 867 361,54 €. Pour conclure, elle présente les chiffres qui déterminent l'affectation du résultat à savoir une différence entre les dépenses et les recettes de 833 910,01 € et compte tenu de la prise en compte des restes à réaliser (21 000 479 € en dépenses et 14 614 945 € en recettes), un besoin de la section d'investissement de 5 551 623,99 €.

M. Gabach propose d'approuver le compte administratif 2019 tel qu'il a été présenté, d'approuver le compte de gestion dressé par le comptable public et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 10 457 146,71 € comme suit : Au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 5 551 623,99 € et au compte 002 en report de fonctionnement pour un montant de 4 905 522,72 €.

**Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2019, le compte de gestion ainsi que l'affectation du résultat telle que précitée.**

### > Entente Occitanie

M. Descazeaux indique qu'au cours des deux dernières réunions des Présidents et Directeurs de l'Entente Occitanie, il a été évoqué trois thèmes à savoir le projet « Hercule » projet de réorganisation du groupe EDF, le développement des ombrières de parking en Occitanie et la participation des syndicats au concours « Ecoloustic ». M. Gabach, 1<sup>er</sup> vice-Président, présent à la réunion de l'Entente, présente le premier dossier.

#### o Projet "Hercule" : proposition de motion

M. Gabach indique que le projet "Hercule" prévoit une réorganisation du groupe EDF en deux entités distinctes et ce d'ici 2022. L'une « EDF bleu » sous le giron de l'Etat, rassemblerait ainsi le nucléaire, l'hydraulique et l'acheminement de l'électricité. L'autre « EDF vert », privatisée à hauteur de 35 %, regrouperait le renouvelable, le réseau de distribution (Enedis) et la vente. Au cours de la réunion de l'Entente, M. Massat, Président du Syndicat de l'Ariège a présenté une motion qui s'oppose à ce projet. De fortes craintes apparaissent en effet sur le devenir des cahiers des charges de concession mais également sur la propriété des ouvrages au profit « d'EDF vert » et ce, afin de revaloriser les actifs de cette structure et la rendre attractive aux investisseurs privés. Une interrogation est également posée sur le maintien et la qualité de la gestion des réseaux de distribution (sécurisation, déploiement, maintenance et exploitation) si des objectifs de rentabilité sont fixés par les nouveaux actionnaires. Mais qu'en sera-t-il également de la péréquation tarifaire, de l'égalité de desserte sur les territoires ? Les territoires ruraux n'encourent-ils pas un service minimum ?

M. Gabach ajoute que l'Entente a voté une délibération adoptant la motion contre ce projet de restructuration ; chaque syndicat ayant ensuite la possibilité de la présenter à l'approbation de l'assemblée délibérante.

M. Gayral, délégué de la commune de Corbarieu, souscrit totalement à ce projet de motion. Les syndicats d'énergie subissent en effet des pertes de prérogatives importantes, impactant ainsi tout le service public de l'énergie, la péréquation et surtout le soutien des usagers à fortiori dans un contexte social de précarité.

M. Gabach confirme son inquiétude sur le devenir des réseaux et des tarifs réglementés. M. Descazeaux précise que cette motion, si elle est adoptée, sera adressée aux parlementaires ainsi qu'à la FNCCR.

**Les membres du Comité syndical adoptent la motion, telle que présentée, à l'unanimité.**

Mme Bayles-Penche indique qu'une convention de partenariat a été passée en décembre 2019 entre l'Agence Régionale Energie Climat (AREC), expert sur la Région en matière de transition énergétique et l'Entente «Territoire d'Energie Occitanie ». L'agence AREC a parallèlement noué un partenariat avec la Société « See You Sun », société spécialisée dans le déploiement d'ombrières solaires, associées à un service de recharge pour véhicules électriques. L'Entente Occitanie s'est engagée dans ce projet de déploiement dans une logique de production d'énergie au service des territoires. Les syndicats peuvent à leur tour, s'ils le souhaitent, s'engager dans ce projet. Quatre niveaux d'engagement ont été définis. Niveau 0, pas d'engagement. Le niveau 1 correspond à une mission de "facilitateur" où le syndicat s'engage à promouvoir les énergies renouvelables (EnR), informer les collectivités et les décideurs publics de l'opportunité de ce projet. Le Syndicat identifie les sites sur les parcelles publiques (10 sites/an, parking écoles, salle des fêtes, etc) dans la limite de 100 sites/an pour l'Entente. La mission de "facilitateur" prévoit également d'accompagner les collectivités sur la mise en œuvre de ce projet notamment en matière d'autorisations d'urbanisme. Le niveau 2, sous réserve de la répartition de la maîtrise d'ouvrage prévue au Cahier des Charges de Concession, est une mission d'accompagnement de l'AREC et de sa filiale dans la mise en œuvre du raccordement. Le niveau 3 permet aux Syndicats de s'engager financièrement à hauteur de 25 % maximum de l'opération. Mme Bayles-Penche précise que le coût d'investissement sera nul pour la collectivité laquelle, en revanche ne bénéficiera d'aucune contrepartie financière au titre de la location de la toiture ou du parking. La collectivité s'engage par ailleurs à maintenir l'ouvrage et les bornes de recharge sur trente ans puisque c'est un service associé. Les prises de position des syndicats d'Occitanie sont différentes selon les territoires. Pour ce qui concerne le SDE 82, au regard de l'étude DDT/SDE relative à l'impulsion des EnR en Tarn-et-Garonne, actuellement en cours, il paraît opportun que le Syndicat s'implique tout au moins au niveau 2 c'est-à-dire dans les missions de « facilitation et raccordement ».

M. Sahuc, Maire de Molières trouve l'initiative très intéressante d'autant que sa commune a fait une étude pour l'implantation d'ombrières sur le parking de la base de loisirs, afin de produire de l'électricité mais également de permettre aux véhicules de touristes d'être à l'ombre l'été. Démunie sur certains points, la collectivité serait ravie de bénéficier des compétences du Syndicat.

M. Pezous, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, présente également à la réunion de l'Entente, confirme qu'il est opportun pour le SDE 82 de s'engager dans cette démarche d'accompagnement des collectivités, ce qui correspond au niveau 2.

M. Gradit, délégué de la commune de Montbartier, propose de ne pas se limiter aux ombrières de parking alimentant les bornes de recharge pour véhicules électriques d'autant que rien n'est reversé aux collectivités. Il craint qu'une forme d'exclusivité soit attribuée à « See You Sun ». Des entreprises seront à même en effet de proposer, d'ici peu, de rediriger l'énergie vers les bâtiments de la collectivité pour de l'autoconsommation. Aussi, M. Gradit souhaite que d'autres entreprises soient sollicitées.

M. Gayral craint également de créer une exclusivité et ajoute que l'autoconsommation profite à la collectivité et lui permettra de s'affranchir des hausses successives à venir sur le prix de l'énergie. M. Gayral valide toutefois l'engagement au niveau 2 de ce projet mais demande cependant une veille sur le devenir de l'électricité produite qui devrait bénéficier à la collectivité.

M. Gabach tient à préciser que l'implantation d'ombrières doit être conforme au Plan Local d'Urbanisme (PLU/PLUI). Ce point devra donc être vérifié lors de l'élaboration des projets.

**Les membres du Comité syndical approuvent à la majorité et une abstention, les termes de la convention et autorisent le SDE 82 à s'impliquer dans ce projet, dans un premier temps, dans le cadre des missions du niveau 2.**

o Participation du SDE 82 au concours "Ecoloustic" 2020-2021

Le Président indique que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) propose aux syndicats qui le souhaitent, l'organisation d'un concours « ecoloustic », soutenu par le Ministère de l'Éducation nationale. Au niveau Régional, l'Entente « Occitanie » a décidé d'y participer, étant entendu que les syndicats sont libres de l'organiser ou non sur leur territoire. Ce concours proposé aux élèves du primaire, a pour but de leur faire découvrir la transition énergétique en leur demandant de définir les énergies de demain dans leur commune. Des prix seront attribués au plan départemental par un jury local auquel pourraient être associés plusieurs acteurs, communes, presse, corps enseignant, etc. Mme Bayles-Penche précise que c'est le Syndicat des Hautes-Pyrénées (SDE 65) qui portera ce projet au nom de Territoire d'Energie Occitanie. A ce titre, il gèrera le lien avec l'académie de Toulouse-Montpellier et accompagnera les SDE candidats pour la mise en place du concours (courriers, rendez-vous avec les rectorats, organisation matérielle, composition du jury...). A ce jour, l'Aude, l'Aveyron, le Gard, les Pyrénées Orientales, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn-et-Garonne sont intéressés par le projet, lequel devrait se dérouler sur l'année scolaire 2020-2021. La délibération du jury et la remise des prix étant prévues avant la fin de l'année scolaire 2020-2021.

**Les membres du Comité syndical autorisent le SDE 82 à participer au concours « Ecoloustic » à l'unanimité.**

Mme Bayles-Penche rappelle l'intention des pouvoirs publics de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030 alors que les chaudières fioul équipent encore près de 20 % du parc de maisons individuelles. GRDF souhaite accompagner cette politique publique, notamment les consommateurs sur les communes de moins de 20 000 habitants. La solution gaz naturel présente des avantages en termes d'économies d'énergie, de réduction de CO<sup>2</sup> mais également d'amélioration de la qualité de l'air. Dans ce cadre, GRDF propose de passer une convention partenariale avec le SDE 82 afin de favoriser le remplacement des chaudières fioul sur le territoire des communes desservies en gaz naturel et ayant transféré la compétence gaz au SDE 82. Dans cette convention, d'une validité d'un an, GRDF s'engage à accompagner financièrement, à hauteur de 400 € TTC, toute demande de raccordement d'un particulier mais également techniquement avec la mise à disposition d'un accueil téléphonique spécifique pour le raccordement. Le SDE 82 s'engage quant à lui à communiquer sur cette action auprès des communes concernées. Il mènera également en partenariat avec GRDF une réflexion sur les éventuelles opportunités d'implantation de projets bio-méthane / Gaz naturel pour Véhicules (GNV).

M. Couzinié de GRDF précise que la convention, « Commune, Vert l'Avenir ! », s'intitule ainsi car le gaz naturel a vocation à devenir vert puisqu'il est principalement le fruit de la dégradation de déchets organiques. La loi a acté un taux de 10 % en 2030. L'ambition de GRDF va au-delà puisque son objectif, à cette date, est de distribuer et valoriser 30 % de gaz d'origine vert.

**Les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer la convention avec GRDF telle que présentée, à l'unanimité.**

#### ➤ TEREGA : Subvention dans le cadre du projet hydrogène et Gaz naturel véhicules (GNV)

Mme Bayles-Penche rappelle que le SDE 82 est le coordonnateur de l'étude stations GNV et hydrogène sur la Région Occitanie et qu'à ce titre, il lui appartient de rechercher des financements autres que ceux attribués par l'Ademe et la Région. Terega souhaite en effet accompagner financièrement le Syndicat à hauteur de 10 000 € soit un engagement identique à celui de GRDF. Afin de demander et percevoir cette subvention puis la reverser aux membres du groupement, il convient de conventionner avec TEREKA et chacun des membres.

**Les membres du Comité Syndical autorisent à l'unanimité, le Président à signer ces conventions.**

#### ➤ Création d'emploi

Avec le développement des missions exercées au sein du SDE 82 et au regard du niveau de technicité requis pour les accomplir, le Président propose aux membres du Comité Syndical de créer, à compter du 1er mars 2020 un emploi permanent à temps complet (35h/semaine) de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Les membres du Comité Syndical décident de créer, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

#### ➤ Budget primitif 2020

M. Descazeaux propose un budget primitif 2020 à hauteur de 51 818 473 € comprenant les restes à réaliser 2019 et les propositions nouvelles pour l'exercice 2020. La section de fonctionnement est de 11 936 995 € et la section d'investissement est quant à elle proposée pour 39 881 478 €.

Mme Frère indique que les recettes de fonctionnement sont reconduites à savoir, la recette en provenance de la taxe sur les consommations finales d'électricité estimée à 3 800 000 € (32 %), les redevances de concession pour 2 000 000 € (17 %) et les honoraires pour 700 000 € (6 %). Le résultat reporté de 4 905 522 € assurera pour sa part un peu plus de 41 % des recettes de fonctionnement. Au niveau des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont estimées à 1 456 900 €. Elles comprennent les achats et fournitures courantes mais également le financement des différents projets portés par le Syndicat. Il s'agit notamment du marché de supervision, exploitation, maintenance et gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques (120 000 €), le marché de détection et de géo référencement des réseaux de l'éclairage public et réseaux de chaleur (250 000 €), l'étude régionale développée dans le cadre du partenariat avec la Direction Départementale des Territoires pour accompagner les collectivités dans leur stratégie de développement des énergies renouvelables (100 000 €) et enfin la conception et la réalisation du site internet. Les nouveaux projets, quant à eux, sont l'étude de potentiel pour le développement de stations Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et hydrogène lancée dans le cadre de l'Entente Régionale pour la mobilité durable, l'inventaire du patrimoine des installations d'éclairage public nécessaires pour le site internet et les différents projets associés à la planification énergétique et recherches des énergies renouvelables. Concernant les frais de personnel, ils sont estimés pour 1 511 500 € sur la base de 31 agents. Il sera procédé, pour assurer la continuité du service, à trois remplacements suite à un départ à la retraite, une démission et un détachement d'une durée supérieure à 6 mois. Au niveau des subventions, c'est un budget de 150 500 € qui sera dédié aux communes sur leur contrat d'entretien d'éclairage public. Les autres charges s'élèvent à 396 000 € dont 350 000 € reversés aux communes de Montech et Nègrepelisse au titre du reversement de la TCFE. Les frais financiers sont de 74 € et les opérations d'ordre de

Le virement vers la section d'investissement s'élève à 6 594 924 € et représente 58,24 % du montant des dépenses totales.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, proposée pour 39 881 478 €, les dépenses nouvelles sont de 18 800 999 € dont 16 902 330 € dédiées aux travaux et les restes à réaliser représentent pour leur part 21 000 479 €. Quant aux recettes, elles sont de 18 671 609 € dont 11 251 647 € de participations aux travaux des différents financeurs. Les restes à réaliser sont de 14 614 945 €. Le besoin de financement est quant à lui de 6 594 924 €.

Les principales recettes d'investissement comprennent les subventions pour 21 549 408 €, en provenance essentiellement du Facé (un peu plus de 69 %), Enedis (1,4 %), le Département (1,8 %), les communes (8,9 %), la part couverte par les bénéficiaires d'extensions (11,5 %) et l'ademe (0,2 %) pour le solde du subventionnement du déploiement des bornes. Les opérations sous mandat sont estimées à 4 268 097 €. En dépenses, les travaux d'électrification rurale sur les réseaux représentent 85 % des dépenses d'investissement pour un montant de 37 228 394 € auxquels s'ajoutent les opérations sous mandat (9 %) consacrées aux travaux sur le réseau d'éclairage public et la fibre optique. Les autres dépenses sont des dépenses d'équipement du Syndicat (1,6 %), des subventions d'équipement (4 %) et autres dépenses (0,8 %). La répartition des principaux travaux sur les réseaux est de 18 757 792 € pour les renforcements, 7 357 979 € pour les travaux de sécurisation, 2 630 116 € pour les travaux de dissimulation et 3 513 377 € pour les extensions.

Les membres du Comité syndical adoptent le budget primitif, à l'unanimité, tel qu'il vient d'être présenté.

### III- Actualité du SDE 82

#### ➤ Fin des tarifs règlementés < 36 kVA

Mme Bayles-Penche évoque la fin des tarifs règlementés de vente (TRV). Pour l'électricité, la fin des TRV des professionnels est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Sont concernés les professionnels, les collectivités, les entreprises employant 10 personnes et plus ou ayant des recettes ou un chiffre d'affaire annuel et bilan supérieur à deux millions d'euros. EDF, fournisseur en TRV, a pour obligation de sensibiliser ses clients par l'envoi de trois courriers spécifiques (avant fin mars, fin juin et fin octobre 2020). Les contrats en TRV en cours d'exécution peuvent être conservés jusqu'au 31 décembre 2020, en revanche les structures professionnelles concernées devront avoir souscrit à compter de cette date un contrat en offre marché.

Le Syndicat peut apporter des solutions au travers du groupement de commandes. Deux situations peuvent se présenter. La commune est déjà membre du groupement d'achat pour les puissances supérieures à 36 kVa, elle peut alors intégrer ce groupement pour les TRV inférieurs à 36 kVa (sous réserve du volume massifié des consommations qui pourrait être de nature à conclure un nouveau marché subséquent). Si la commune n'est pas membre du groupement d'achat, elle doit souscrire un contrat en offre marché et, dans la mesure où elle envisagerait de rejoindre le groupement d'achat, limiter son contrat à un an (le nouvel accord étant prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

M. Gradit indique que beaucoup de communes ne seront pas concernées compte tenu des critères. M. Gabach remercie vivement le Syndicat et le personnel qui a mis en place le groupement de commandes et rappelle que les tarifs dont ont pu bénéficier les communes, ont permis une baisse conséquente.

Pour ce qui concerne le gaz naturel, la suppression des TRV concerne depuis le 9 décembre 2019 tout nouveau contrat et sera effective au 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour les clients non domestiques (professionnels, collectivités, entreprises) dont la consommation annuelle est supérieure à 30 MWh. La suppression totale des TRV sera élargie à tous les consommateurs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Peu de communes sont concernées dans le Département. Il n'en demeure pas moins que ces dernières devront, avant le 1<sup>er</sup> décembre 2020, souscrire un contrat en offre marché. Le groupement de commandes peut également apporter un accompagnement aux communes concernées.

#### ➤ Rapports de contrôle de concession (électricité et gaz)

Mme Bayles-Penche présente synthétiquement les rapports de contrôle de concession 2018. La concession de distribution publique d'électricité compte 5 791 km de HTA (réparti entre l'aérien : 3 556 km, le souterrain : 2 232 km soit + 2,8 %) et 6 652 km de réseau Basse Tension (BT). Le taux d'enfouissement HTA est de 38,5 % et celui de la BT de 27,9 %.

Les installations de production sont au nombre de 2 917. Le nombre d'usagers a augmenté de 1 % pour atteindre le chiffre de 147 988 et parallèlement la consommation a augmenté de 3 %. Pour ce qui concerne la continuité de fourniture, le critère B (temps de coupure moyen par usager sur le réseau BT), indicateur particulièrement important pour la qualité du réseau, est de 97 mn en 2018, toutes causes confondues alors qu'il était de 86 mn en 2017. Au niveau national, il est de 79,7 mn. Cette dégradation en Tarn-et-Garonne est due à des orages violents en 2018. Mme Bayles-Penche indique que l'objectif du nouveau cahier des charges de concession à 25 ans est un critère B de 61 mn. Pour ce qui concerne le critère qualité, le taux de 4,4 % en 2017 est passé en

2018 à 1,4 %. L'amélioration est significative mais compte-tenu de l'âge de certains réseaux, la vigilance reste de mise. Pour les indicateurs financiers, la valeur brute du patrimoine est de 601 744 millions d'euros ; entre 2017 et 2018 cette valeur a augmenté de 36 millions d'euros, ce qui correspond aux travaux réalisés par le Syndicat et le concessionnaire. Les ouvrages non localisés représentent encore un quart du patrimoine. Cette situation devrait s'améliorer avec le projet « Adèle » dont l'objectif est de dresser un inventaire détaillé et localisé des branchements, ouvrages non localisés à ce jour. Ce projet s'étend toutefois sur quatre ans, de 2018 à 2022.

Pour la concession gaz, il est rappelé que le contrat historique regroupe onze communes. Deux autres contrats sont concernés : le contrat relatif à Labastide St Pierre et celui relatif à la délégation de service public de Campsas-Montbartier. Le réseau total de la concession pour lequel le Syndicat est autorité concédante est de 154,7 km, soit plus 1,4 km par rapport à 2017. Les incidents induits majoritairement par des travaux de tiers sont en diminution. Les campagnes de sensibilisation menées par GRDF contribuent à ce résultat.

M. Astruc, Président du Conseil Départemental salue l'ensemble des membres de l'assemblée. Il est toujours sensible aux invitations à participer aux assemblées générales, toujours studieuses, foisonnantes d'informations sur la vie du Syndicat, ses projets et ses innovations. Il a tenu à être présent et ne voulait pas manquer ce rendez-vous important parce qu'il va au-delà d'un ordre du jour copieux, il va conclure une mission au service des Tarn-et-Garonnais, assurée par M. Descazeaux durant près de 50 ans. M. Astruc rappelle la remise de la médaille d'honneur du Département en avril 2018 en hommage à toute son œuvre. Depuis son élection au mandat de Maire de la commune de Garganvillar en 1971, M. Descazeaux siège au Syndicat d'énergie appelé autrefois Syndicat d'électricité. En 1989, il prend en main les destinées du Syndicat succédant à son prédécesseur disparu Roger Rignac. C'est également en 1989 qu'il siège au sein de l'assemblée départementale. M. Descazeaux a démontré, avec ses collaborateurs, tout au long de ces années qu'avec l'engagement, une volonté inébranlable de rassembler, construire, développer, on obtient une qualité enviable et incontestable du service rendu au public et aux Tarn-et-Garonnais. M. Astruc confirme l'engagement du Département auprès du Syndicat sur les enjeux et projets du territoire. Il souligne la rigueur et le professionnalisme de M. Descazeaux qui, avec ses équipes, sous la bienveillante autorité de la Directrice, accomplit un superbe travail au service des collectivités et ce, que les missions relèvent des politiques conduites, des aspects règlementaires et juridiques du SDE 82, des perspectives de développement, de l'évolution dans le domaine de la gestion des énergies, comme de l'encadrement du personnel ou encore des aspects financiers.

Sur le plan départemental, M. Astruc indique que le débat d'orientations budgétaires 2020 va se tenir prochainement et que le budget qu'il est envisagé d'adopter, est un budget ambitieux, plus de 378 millions d'euros dont 60 millions seront consacrés aux investissements et aides aux collectivités tout en veillant à la maîtrise fiscale. Il sera proposé par ailleurs de reconduire le coefficient de taxe sur la consommation finale d'électricité. A travers un certain nombre d'investissements et d'engagements au service des Tarn-et-Garonnais, le Département s'attache à l'équilibre territorial, équilibre économique mais aussi social pour l'ensemble de nos administrés. Pour conclure, M. le Président Astruc confirme que le Conseil départemental sera aux côtés du SDE 82 pour ses programmes de travaux de renforcement des réseaux, nécessités par l'évolution démographique et économique du Département et remercie le Président du SDE 82 pour son dévouement et ses engagements dans la vie publique.

M. Descazeaux reconnaît que ce sont des moments d'émotion forts dans une vie d'élu. Il rappelle l'amitié qui le lie au Président du Conseil Départemental et le remercie pour ces gentilles paroles. M. Descazeaux confirme les propos de M. Astruc quant au travail effectué par la Directrice, le personnel et les membres des commissions, agissant tous dans l'intérêt des communes. Les élus de Tarn-et-Garonne peuvent être fiers du Syndicat. M. Descazeaux félicite par ailleurs le travail réalisé tout au long de l'année par les entreprises. Il rappelle les 80 ans de la création du Syndicat qui a donné lieu à une fête de l'amitié et à une journée mémorable. Il indique qu'il existe une certaine stabilité dans les fonctions de Président puisqu'il est le troisième. Après M. Ferdinand Auger, Maire de Mas-Grenier et Conseiller général a occupé ce poste pendant 8 ans, M. Roger Rignac, Conseiller général et Maire de Monclar de Quercy, a assuré ses fonctions pendant 42 ans jusqu'à son décès en 1989.

M. le Président remercie vivement M. Alain Gabach, 1<sup>er</sup> Vice-Président et M. Bernard Pezous, 2<sup>ème</sup> Vice-Président ainsi que tous les membres du Bureau et de la Commission des finances et tient à rappeler combien il est heureux de présider une telle assemblée, nombreuse, où règne une bonne ambiance. M. Descazeaux part avec nostalgie mais le cœur heureux et souhaite au futur Président, le même bonheur qu'il a pu connaître dans cette fonction. Une salve soutenue d'applaudissements clôture la séance.